

FEUILLE DE ROUTE MANDAT 2020-2026
« Agir ensemble pour maîtriser notre avenir »
Comité syndical du 26 mars 2021

Préambule

Durant les 6 dernières années, le Genevois français a connu des transformations majeures. Des équipements transfrontaliers structurants ont pu être concrétisés au service des habitants de ce bassin de vie de plus d'un million d'habitants : le Léman Express, le BHNS Gex-Ferney, le tramway transfrontalier Annemasse-Genève, la voie verte et, plus globalement, une offre de mobilité en transports publics et modes actifs qui a très nettement progressé.... Mais dans le même temps, le Grand Genève a poursuivi sa croissance démographique parmi les plus fortes d'Europe Occidentale. Ce développement continue à avoir des impacts majeurs tant sur la mobilité (635 000 passages de frontières chaque jour) que sur l'artificialisation des sols ou la qualité de l'air.

D'autres infrastructures et services sont appelés à être réalisés, dans le cadre d'une stratégie élaborée par les phases successives du Projet d'agglomération, afin de faire face aux défis de la transition écologique et du maintien de la qualité de vie pour nos habitants.

Agir ensemble pour maîtriser notre avenir

Pour continuer à faire face à ces enjeux, le Pôle métropolitain du Genevois français doit franchir une nouvelle étape dans la déclinaison de politiques publiques en adéquation des orientations structurées à l'échelle du Grand Genève et en appui des intercommunalités membres et de leurs projets.

Conformément aux orientations prises lors de la transformation de l'ARC syndicat Mixte en Pôle métropolitain, il s'agit de construire des modalités d'intervention dans un cadre partenarial en confortant les relations entre communes, EPCI et Pôle métropolitain. Cette alliance territoriale porte en elle le déploiement d'actions en fonction de l'échelle la plus pertinente : prendre en compte les réalités du bassin de vie et offrir des solutions de proximité. Dans un objectif de communauté de moyens, le Pôle métropolitain doit contribuer à la mobilisation de ressources en matière d'ingénierie et de contractualisations en support des maîtrises d'ouvrage communales et intercommunales. Cette complémentarité amplifiée garantit l'efficacité de l'action publique territoriale.

Coopérer à l'échelle transfrontière et régionale pour réussir :

La coopération transfrontalière constitue un fondement dans l'action du Pôle métropolitain : il s'intègre pleinement dans les espaces de gouvernance partagés au travers du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève et du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG).

En leurs seins, le Pôle métropolitain porte les questions de mobilité, d'urbanisme, d'environnement. Cette implication est déterminante pour agir concrètement tout en adaptant les échelles de coopération dans le cadre du Grand Genève, du bassin lémanique en conservant une relation étroite avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

La crise sanitaire a fait émerger de nouveaux besoins et problématiques, dont la résolution ne peut s'envisager qu'à l'échelle de notre bassin de vie. Il nous faut faciliter les coopérations adaptées avec les acteurs compétents pour construire notamment des solutions en matière de santé et d'accès aux soins. De nouveaux horizons en matière de coopération internationale sont à investiguer pour tirer partie des atouts de la « Grande Genève Internationale », notamment à travers le réseau d'ONG.

Révéler un « vivre ensemble transfrontalier » grâce à la culture

L'identité transfrontalière de ce territoire se consolide également avec la culture. Facteur de cohésion, elle est vectrice d'un « vivre ensemble » et représentative de la créativité de cette région lémanique en mobilisant son tissu associatif et économique.

Le Pôle métropolitain favorise ces dimensions de coopérations culturelles grâce à une meilleure valorisation des initiatives et propositions partagées au-delà des questions d'aménagement et d'infrastructures. Le soutien et l'accompagnement d'événements culturels voire sportifs fédérateurs, selon des critères à définir et prenant en compte l'ensemble du territoire doit contribuer à promouvoir la réalité transfrontalière.

Construire la transition écologique, fil directeur du mandat

Dans ce contexte de changement et de transitions majeures pour le Genevois français, il s'agit de construire une action convergente résolument ancrée dans la transition écologique pour offrir les réponses les plus adaptées à nos besoins actuels et futurs.

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Elle doit constituer le fil directeur de notre mandat.

1 Maîtriser, organiser et choisir notre développement pour aménager durablement le Genevois français et le Grand Genève

Avec 423 000 habitants, dont presque 87 000 frontaliers, et un taux de croissance annuel de 2,1% (soit + 10 000 habitants par an), le Genevois français bénéficie et subit une dynamique démographique exceptionnelle. Il s'agit du territoire le plus dynamique de France métropolitaine. Entre 2006 et 2017, ce sont près de 22% des logements du Pôle métropolitain qui ont été construits, soit presque un quart du parc de logement ayant moins de 15 ans. Ces dynamiques hors normes se traduisent également dans le rythme de construction des équipements et services, qu'ils soient scolaires, infrastructures de mobilité ou encore commerciaux (une moyenne de 443m² de surfaces commerciales alimentaires pour 10000 habitants contre 309m² à l'échelle nationale).

Notre croissance engendre de nombreux besoins en ressources (sol, eau, énergie, alimentation, matériaux) et a des impacts sur la qualité de l'air et la biodiversité. Son rythme exceptionnel nécessite également une vigilance accrue pour assurer la cohésion sociale et la qualité de vie. Pour maîtriser notre développement et ses impacts sociaux et environnementaux, nous devons planifier ensemble l'aménagement de notre espace commun, œuvrer pour des projets urbains exemplaires, oser expérimenter pour rechercher des solutions innovantes d'aménagement.

1.1 Se donner les moyens de maîtriser nos impacts grâce à des outils de planification réglementaires

Le Projet d'agglomération du Grand Genève donne une première vision de l'aménagement du territoire transfrontalier pour les années à venir. La planification à l'échelle du Grand Genève, à travers les prochaines générations de Projet d'agglomération et la démarche « Grand Genève en Transitions », doit bien sûr se poursuivre.

Ces documents factuels n'ont cependant pas de valeur réglementaire. Le mandat précédent a permis de structurer un InterSCOT au sein du Pôle métropolitain, en vue d'un SCOT métropolitain. Les Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE), Schéma Métropolitain d'Aménagement Commercial (SMAC), Schéma

métropolitain de l'Habitat et du Logement (SMHL) permettent ainsi de préfigurer un SCOT métropolitain, sur des thématiques complémentaires au Projet d'agglomération du Grand Genève.

Au regard de la dynamique métropolitaine et des défis à relever en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibres de l'habitat, de préservation de la biodiversité et des ressources (eau, air, sol), d'organisation des circuits d'alimentation, mais également de structuration de l'armature mobilité (tant pour les transports en commun, que pour les services à la mobilité ou les mobilités actives), d'organisation des espaces économiques et équipements, l'élaboration d'un document de planification pour le Genevois français est une nécessité. Ce document doit être le support des politiques publiques déclinées dans les thématiques ci-après. Il doit également permettre de porter une vision consolidée à l'échelle du Genevois français au sein des Projets transfrontaliers.

Considérant les deux périmètres de SCOT dépassant les limites actuelles du Pôle métropolitain (SCOT du Chablais et SCOT Cœur de Faucigny), le mandat 2020-2026 doit permettre :

- d'élaborer un SCOT infra-métropolitain, avec le périmètre le plus large possible et selon les volontés des EPCI concernées ;
- de recréer une démarche InterSCOT, intégrant les EPCI de SCOT dépassant les limites du Pôle métropolitain, dans un esprit de coordination, voire de fusion des périmètres, selon les volontés des EPCI et syndicats porteurs de SCOT concernés.

La période 2021-2022 doit permettre de définir les périmètres et les modalités de gouvernance pour le SCOT infra-métropolitain et l'InterSCOT. La période 2023-2026 permettra la mise en œuvre de ces deux dispositifs.

1.2 Oser les expérimentations

Habitat coopératif, économie circulaire et baux emphytéotiques dans les ZAE, quartiers gares de la « métropole ferroviaire »... le mandat doit permettre de poursuivre l'accompagnement des EPCI dans les phases pré-opérationnelles de projets d'aménagement exemplaires.

1.3 Observer et comprendre le territoire pour des politiques publiques efficaces

Le Pôle métropolitain est partenaire de l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST), du Système d'Information du Territoire à Genève (SITG), d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes, il participe également à des enquêtes transfrontalières. Des partenariats à poursuivre et valoriser pour connaître et faire connaître les évolutions du Grand Genève et du Genevois français. La structuration du réseau des géomaticiens du Genevois français doit se poursuivre pour faire connaître ces données statistiques et cartographiques auprès des EPCI membres du Pôle métropolitain.

2 Préserver et valoriser les ressources du territoire, vers plus de sobriété

Pour répondre aux enjeux planétaires de réchauffement climatique, nous sommes engagés à l'échelle nationale dans une stratégie de neutralité carbone en 2050. Nous devons, à notre échelle métropolitaine, mettre en œuvre les actions qui contribuent à cette stratégie.

Les Plans Climats Air Energie du Genevois français ont permis de fixer un certain nombre d'objectifs d'ici 2050 tels que la division par deux de nos consommations d'énergie, la multiplication par trois de la production d'énergies renouvelables ou la rénovation au niveau basse consommation de 90% des logements. Nous devons donc agir globalement sur l'ensemble de nos politiques publiques, mais également de façon plus précise sur la qualité de l'air, la biodiversité, l'énergie, l'alimentation.

2.1 Engager « Grand Genève en transitions »

Le mandat débute avec le lancement du projet « Grand Genève en Transitions ». Ce projet se veut un programme d'actions sous forme de co-construction impliquant un maximum d'acteurs afin que chacun-e porte des actions concrètes, à hauteur de ses compétences. « Grand Genève en transitions » s'inscrit dans un véritable projet de société. Le mandat actuel doit ainsi enclencher un véritable virage et accélérer la mise en œuvre de la transition écologique au sein de notre bassin de vie transfrontalier.

2.2 Limiter nos pollutions pour une meilleure qualité de l'air

La qualité de l'air a un impact important sur nos santés et sur le réchauffement climatique. *Le Grand Genève* s'est engagé à travers PACT'AIR dans un programme transfrontalier pour améliorer la qualité de l'air. Il est nécessaire de poursuivre la mise en œuvre de ces actions et de les amplifier. Les actions du Pôle métropolitain dans ce domaine doivent se développer à travers les fonctions suivantes :

- la planification (poursuite de la coordination des PCAET) et la connaissance de la qualité de l'air (création de zones à faibles émissions par exemple) ;
- la sensibilisation des différents publics (grand public avec Air2G2, collégiens avec Expair) ;
- l'amélioration effective de la qualité de l'air à travers le développement des mobilités alternatives, la rénovation énergétique, l'aménagement du territoire.

2.3 Protéger la biodiversité à travers la trame noire et les corridors écologiques

Premier évènement transfrontalier de grande envergure sur la pollution lumineuse, l'évènement Grand Genève « La nuit est belle » permet une sensibilisation du grand public aux enjeux de biodiversité, de santé et de sobriété énergétique. Cette sensibilisation doit se poursuivre et s'amplifier au cours des années afin de toucher tous les publics et pérenniser la réduction des pollutions lumineuses.

Le mandat permettra également d'identifier la trame noire du Grand Genève en complément des corridors écologiques du territoire. Enfin le Pôle métropolitain et les EPCI pourront s'engager dans une candidature « Territoire engagé pour la nature ».

2.4 Réduire nos consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

Le Genevois français est labellisé TEPOS (territoire à énergie positive), dans ce cadre il s'agit d'une part de massifier la rénovation énergétique des logements et bâtiments pour limiter la consommation d'énergie et d'autre part de développer les énergies renouvelables. Afin d'atteindre les objectifs de massification, le Pôle métropolitain doit poursuivre son rôle de planification et de coordination (à travers notamment les PCAET), ainsi que de recherche de financements (Contrat de Relance et de Transition Ecologique - CRTE...).

Le service d'information et de conseil pour la rénovation de l'habitat individuel REGENERO est transféré aux Départements dans le cadre du SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat). Pour poursuivre la mise en œuvre opérationnelle sur le volet énergie, le mandat qui débute doit permettre de renforcer le développement des énergies renouvelables (Citoyenergie par exemple) et d'amorcer de nouvelles actions, telles que la rénovation des bâtiments publics.

Le Pôle métropolitain pourra également renforcer son rôle d'accompagnement des EPCI dans les phases pré-opérationnelles et de recherches de financement afin d'aider à la réalisation de projets. La mobilisation et la sensibilisation du public restent une priorité.

2.5 Concevoir un projet alimentaire territorial pour renforcer les proximités

L'agriculture du Grand Genève a la force d'être plurielle : maraîchage, élevage (viande et produits laitiers), viticulture... Les circuits courts se développent depuis plusieurs années à l'échelle du Genevois français et du Grand Genève dans son ensemble.

L'alimentation est un sujet répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Il s'agit au cours du mandat d'élaborer un projet alimentaire territorial permettant de renforcer les logiques de proximités, d'améliorer la qualité alimentaire, de consolider les filières du territoire. Ce projet porté à l'échelle du Genevois français, avec les EPCI, doit également s'inscrire en complémentarité des projets des EPCI et de l'échelle Grand Genève, voire des territoires voisins.

3 Transformer les mobilités

Notre bassin de vie transfrontalier est marqué par une saturation de son système de transports et de déplacements, malgré une très forte progression de l'offre de mobilité depuis 2014 (Léman Express, Trams, BHNS, Voie verte, services à la mobilité...). Avec 1,9 millions de déplacements quotidiens, 42% des déplacements domicile-travail en transfrontalier, deux déplacements sur trois sont réalisés en voiture, et 15 voitures supplémentaires sont mises en circulation, chaque jour, dans le Genevois français. L'effort de transformation des mobilités constitue donc une priorité du Pôle métropolitain.

Nous soutenons une transformation résolument multimodale permettant d'agir sur différents leviers : le renforcement de l'offre ferroviaire dans la continuité de la mise en service du Léman Express et sur tout le territoire (axes Bellegarde-Genève ; Bellegarde-Annemasse ; Annemasse-Saint-Gervais ; Annemasse-Evian-Saint Gingolph ; Annemasse -Annecy) ; le développement des transports publics, des modes actifs, des transports lacustres, des services à la mobilité... Pour cela, nous devons nous organiser et travailler en étroite relations avec nos partenaires européens, français et suisses : Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes ; Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ; Confédération suisse ; Cantons de Genève, de Vaud et du Valais. Nous devons aussi travailler avec les territoires voisins.

Les impératifs de transition écologique nous imposent de changer de modèle de déplacement et supposent un véritable bouleversement du système de transports et de mobilité. Cela passera aussi par une nouvelle conception de la mobilité et une forme de démobilité (télétravail ; Tiers-lieux et coworking). Pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour améliorer notre qualité de vie globale, notre objectif est de réduire à moins de 50% la part de la voiture individuelle dans les déplacements d'ici 2030.

3.1 Créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité pour le territoire

Dans un objectif d'efficacité de l'offre, de lisibilité auprès des usagers, de mobilisation financière, la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) constitue une réponse aux défis exceptionnels rencontrés en matière de mobilité sur le territoire. Les travaux menés au cours du précédent mandat ont permis de fixer à présent 5 grands engagements de l'AOM unique « des territoires » du Genevois français.

1. Une AOM équilibrée : rechercher les avantages de la centralisation tout en restant adaptée aux EPCI, donc à la proximité ;
2. Une priorité donnée à l'intensification de l'offre de transport public ;
3. Un projet mobilité complet visant à apporter des solutions adaptées aux attentes diverses des territoires et des habitants ;
4. Une action de l'AOM unique centrée sur les principales missions de la compétence mobilité ;
5. Un modèle économique qui s'adapte à la capacité contributive des membres.

Le mandat qui débute doit permettre d'adopter une Charte politique, puis un pacte politique courant 2021. Ils permettront de lancer à la suite une phase de préfiguration sur le périmètre qui aura été déterminé par les intercommunalités volontaires. Cette seconde phase permettra de préparer et conduire les processus de modification statutaire et de transfert de la compétence, pour une création effective durant le mandat.

3.2 Poursuivre le développement des services à la mobilité et des modes actifs

En 2018, le Pôle métropolitain est devenu compétent sur les mobilités nouvelles. Afin d'offrir un bouquet de services à la mobilité aux habitants, leur permettant de limiter l'usage de la voiture individuelle, nous devons massifier l'offre et poursuivre les actions de sensibilisation.

L'autopartage, le covoiturage et les plans de mobilité doivent donc être développés pour améliorer le report modal. Dans le contexte de crise sanitaire qui marque ce début de mandat, la démobilité doit également être un axe d'action.

Les objectifs pour les services à la mobilité sont donc les suivants :

- Plans de mobilité : réaliser 40 Plans de mobilité en 2 ans
- Covoiturage : atteindre une augmentation significative selon les axes de déplacements de + 20% à + 60 %
- Autopartage : 10 stations supplémentaires pour que toutes les communes de plus de 6000 habitants, desservies par le train, tram ou BHNS soient desservies.
- Démobilité : favoriser la démobilité grâce au télétravail et coworking.

Les modes actifs doivent également être renforcés afin de multiplier par trois la part modale vélo en 2030 à l'échelle du Grand Genève.

3.3 Rechercher des financements en soutien aux projets structurants

Les Projets d'agglomération sont de formidables leviers de financement pour les infrastructures de transport transfrontalier. La prochaine génération de Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, le renouvellement de la Convention de Coopération Métropolitaine du Genevois français établie avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et -nous le souhaitons – les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie doivent offrir de nouvelles perspectives pour soutenir et maintenir un rythme d'investissements en faveur de la mobilité durable dans le Genevois français.

En complément, nous souhaitons voir aboutir la création d'un mécanisme de financement franco-genevois pour accélérer la mise en œuvre des différentes générations de Projet d'agglomération du Grand Genève. Il s'agit de soutenir des investissements situés dans le Genevois français d'intérêt commun. Ils doivent avoir un effet positif sur le territoire français et sur le territoire suisse genevois, selon une logique transfrontalière « gagnant-gagnant » et de transition écologique.

Enfin, les contrats ou dispositifs tels que la Convention Air ou Pendraura+ permettent également de concrétiser des actions en faveur des mobilités alternatives. La poursuite des recherches de financement pour les projets de mobilité des EPCI et du Genevois français reste un axe d'action prioritaire du Pôle métropolitain.

4 Favoriser les transitions économiques avec les acteurs

Le Grand Genève est un carrefour international, porteur de dynamisme économique : organisations internationales, aéroport, pôle technologique et scientifique (CERN, UNIGE...) sont autant de moteurs pour le territoire. Au sein de cette métropole transfrontalière, le Genevois français a sa propre vitalité économique, avec près de 120 000 emplois et 22 425 entreprises. Le secteur de l'industrie est particulièrement dynamique (42% de la valeur ajoutée du territoire, 25% des emplois salariés privés liés à l'industrie, soit deux fois la moyenne nationale). Le Genevois français bénéficie ainsi du plus fort taux de création d'entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes avec 4500 entreprises supplémentaires par an. Les 16 zones d'intérêt métropolitain, parmi les 145 zones d'activités économiques du territoire, permettent par ailleurs de structurer l'offre économique du Genevois français. Depuis le début de la crise, notre territoire connaît malgré tout une progression du chômage et particulièrement du chômage frontalier.

A l'enjeu de rééquilibrage des emplois entre France et Suisse au sein du Grand Genève, s'ajoute l'impératif de transition écologique et de réponse à la crise socio-économique. La transition écologique est à la fois une nécessité et une opportunité pour le développement économique du Genevois français. La crise socio-économique qui s'annonce en lien avec la crise sanitaire du Covid-19 nous oblige à agir rapidement. Nous devons donc favoriser l'émergence d'une économie positive reposant sur le développement des activités liées à l'innovation durable, à l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, et à un redéploiement vers la proximité et le développement endogène.

4.1 Résilience et relance : élaborer un Pacte économique pour favoriser une économie positive

Pour le Pôle métropolitain il s'agit de créer une alliance territoriale pour définir des objectifs partagés et des principes d'actions. Il s'agit donc de construire le réseau d'acteurs en recherchant des complémentarités entre les différents niveaux d'actions (EPCI, Pôle métropolitain, Grand Genève) et de

construire une offre économique territoriale cohérente avec les entreprises et les acteurs socio-économiques en lien avec la transition écologique.

Pour cela, le début de mandat devra permettre d'élaborer un Programme d'actions et un Pacte économique commun aux EPCI et au Pôle métropolitain permettant de s'engager dans une économie positive pour le territoire.

Cette alliance territoriale doit permettre de valoriser et développer l'innovation, les expérimentations pour les activités économiques, dans le montage même des projets par la mobilisation de l'écosystème entrepreneurial, des acteurs économiques et des collectivités du Genevois français. Il s'agit d'être en capacité de mobiliser et de fédérer. Il s'agit d'être mieux identifié au sein du Grand Genève et au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme territoire de création de valeur ajoutée, d'emplois et de qualité de vie.

4.2 Renforcer l'offre de formation supérieur et l'orientation

A travers Grand Forma et la Cité des Métiers du Grand Genève, l'enseignement supérieur et l'orientation sont des leviers d'actions structurants pour le développement des compétences et l'innovation : nous devons poursuivre le déploiement d'une offre territoriale, structurée à partir d'un réseau d'acteurs engagés : universités, écoles spécialisées, campus des métiers et des qualifications ou instituts de formations en soins infirmiers. Ces formations s'appuient sur des pôles et équipements où l'accès aux services pour les étudiants et les apprenants sera développé.

Ces collaborations contribuent à créer des parcours de formation et à promouvoir des métiers en adéquation à nos enjeux socio-économiques et nos impératifs de transition écologique.

5 Faire pour et avec les citoyens

Associer les citoyens aux ambitions du territoire doit participer, au même titre que la culture, à développer le sentiment d'appartenance à un bassin de vie commun et à ses projets. En faisant émerger et valorisant les initiatives, le Pôle métropolitain pourrait ainsi contribuer à amplifier les solutions et les résultats, au bénéfice de chacun de ses membres.

La participation représente un moyen fort pour répondre aux enjeux majeurs de la transition écologique et du transfrontalier, avec dans un premier temps la démarche « Grand Genève en Transitions » qui doit rassembler le bassin de vie transfrontalier autour de ces défis.

Le Pôle métropolitain peut ainsi être moteur, coordinateur et animateur de démarches, selon les principes suivants :

- Concerter et impliquer les membres du Pôle métropolitain, le grand public ainsi que les différents acteurs politiques, économiques, académiques et associatifs pour déployer la démarche Grand Genève en transitions.
- Identifier des initiatives citoyennes et des projets culturels, avec une animation de réseau (outils et événements grand public / culturels).
- Proposer une offre de services intégrant la participation dans la conception de projets pour les EPCI du Genevois français (boîte à outils, animation de réseau...). Il s'agira de trouver la bonne posture en complémentarité des EPCI membres.
- Concerter les réseaux / conseils de développement existants, sans ajouter de couche supplémentaire.

6 Connaître et valoriser les actions

Avec 8 intercommunalités pour un total de 117 communes, le Genevois français compte, pour le mandat 2020-2026, 2 343 élus, qui pour la plupart n'ont pas connaissance des domaines d'actions du Pôle métropolitain et, plus globalement, des opportunités qui s'offrent à eux pour le quotidien de leurs habitants.

L'installation du Pôle métropolitain en 2017, complétée par le déploiement de plusieurs services directement portés par le Pôle métropolitain (REGENERO, covoiturage-lemans, Hé!Léman, CITIZ,

GRAND FORMA, etc.) ou pour lesquels le Pôle métropolitain avait été missionné en phase amont (Léman Express, Trams et BHNS transfrontalier, voie verte), dédiés aux habitants du territoire avait marqué une évolution forte de la communication et de la visibilité de la structure. En l'espace de 3 ans, le Pôle métropolitain du Genevois français est passé d'un discours de promesse à un discours d'actions et de réalisations.

Légitimer le rôle et la plus-value du Pôle métropolitain auprès des élus et des acteurs du territoire, en s'appuyant sur la capacité de mise en œuvre et les résultats, est un objectif fondamental pour le mandat 2020-2026.

La crédibilité et reconnaissance d'une collectivité de 3^{ème} niveau auprès de ses membres est un enjeu fort. Plusieurs évolutions doivent permettre d'y répondre :

- Marquer davantage le concret avec un marketing de la preuve, en mettant en avant les réalisations du territoire (Communes-EPCI-Pôle métropolitain) et l'utilité des actions pour les collectivités et le quotidien des habitants.
- Renforcer la communication institutionnelle en affirmant le Pôle métropolitain, dans un lien plus constant avec les élus locaux.
- Sortir du cercle d'experts en rendant les contenus plus accessibles et pédagogiques pour les élus municipaux.
- Poursuivre une communication de marque et de service vers le grand public, adaptée au territoire et en accompagnement des EPCI.
- Accroître la visibilité sur les médias numériques.
- Créer davantage de liens et de cohésion avec les élus suisses locaux.

Conclusion

Cette feuille de route donne le cadre politique engagé pour le mandat. Elle sera complétée d'un plan d'actions et d'une prospective financière à trois ans. Un bilan sera également conduit à la mi-mandat pour amender ce document.